



REABONNEZ-VOUS EN AVANCE ET ACCÉDEZ A
7 JOURS DE CHAÎNES BONUS

CANAL+

CANAL+

CANAL+

CANAL+

CANAL+

CANAL+

CANAL+

CANAL+

CANAL+

CANAL+

CANAL+

CANAL+

CANAL+

CANAL+

CANAL+

CANAL+

CHAMPIONS
LEAGUE

CHAMPIONS
LEAGUE

CHAMPIONS
LEAGUE

+ 315 AUTRES CHAINES

8556
CANAL+ CAMEROON

Récépissé N°598/2021RDJ/C19/SAAP du 20/08/2021

400FCFA

La Voix

du Consommateur

CONTACTS DE LA RÉDACTION - Tél : 237 6 99 52 87 06 – 6 71 04 24 12- Informer et Former ... Notre mission

BOUTEILLES EN VERRE

La grande innovation SUPERMONT

En choisissant un emballage très sain, SOURCE DU PAYS montre la voie d'une consommation locale, écologique et vraiment éco-responsable. Cette transition écologique majeure, déclinée en formats de 1L et 0,33L pour l'eau plate et pétillante, offre une alternative saine et durable tout en valorisant avec élégance le "Made in Cameroon".

P 2&3



FIASCO DE LA TNT 110 milliards engloutis par des anti-patriotes

Les ménages les plus vulnérables privés d'un accès gratuit et équitable à l'information.

Pages 5&6

SIÈGE À 24 MILLIARDS Le projet révoltant du Minsante

Prioriser un bâtiment ministériel illustre un cruel paradoxe face au dénuement global de nos propres hôpitaux publics.

Page 9



EXPORTATIONS

Page 11

Chute inquiétante des recettes douanières

BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ET DE DÉBATS - N° 296 DU 15 JUILLET 2026

L'eau Supermont adopte la bouteille en verre: un grand pas vers l'éco-responsabilité au Cameroun !



Par Alphonse AYISSI ABENA,
Directeur de publication de «
La Voix du consommateur

Il y a des décisions industrielles qui dépassent le simple cadre du marketing pour toucher directement au bien-être de notre société. Le lancement récent par l'entreprise SOURCE DU PAYS de bouteilles en verre pour sa marque emblématique SUPERMONT en est le parfait exemple. Pour La Voix du consommateur, ce n'est pas seulement une nouveauté commerciale : c'est un signal fort, un tournant éco-responsable que nous attendions tous.

Pendant trop longtemps, le « tout-plastique » a dicté sa loi, encomrant nos rues, polluant nos cours d'eau et posant des risques constants pour la santé publique. En choisissant d'introduire des formats en verre de 1L et 0,33L (pour l'eau plate et pétillante), l'un des leaders de l'industrie camerounaise prouve enfin

qu'une autre voie est possible.

Voici pourquoi cette transition mérite d'être saluée et érigée en modèle :

Le respect strict de nos droits : Cette initiative s'inscrit en droite ligne avec la Loi-cadre de 2011 portant protection du consommateur au Cameroun. Elle rappelle que la santé, la sécurité et la préservation de l'environnement ne sont pas des options, mais des droits fondamentaux.

L'élégance saine à table : Que ce soit dans nos restaurants, hôtels, snacks ou cabarets, le retour du verre consigné ou recyclable réhabilite l'art de la table. C'est le choix de l'esthétique allié à l'hygiène absolue que garantit ce matériau noble.

Le patriotisme économique vert : SUPERMONT, issue de la richesse naturelle de notre Mont Cameroun, démontre avec ce positionnement pre-

mium que le « *Made in Cameroon* » n'a absolument rien à envier aux standards internationaux. Nous pouvons produire local, consommer local, tout en protégeant notre écosystème.

Le message est clair : la transition écologique n'est plus une utopie lointaine, elle s'écrit aujourd'hui chez nous.

Nous encourageons vivement SOURCE DU PAYS à maintenir ce cap de l'innovation durable. Mais au-delà de cette victoire d'étape, La Voix du consommateur lance un appel pressant à l'ensemble des acteurs de l'agroalimentaire camerounais : qu'attendez-vous pour emboîter le pas ?

La responsabilité sociale des entreprises ne doit plus être un slogan de relations publiques, mais une réalité mesurable dans le quotidien de nos concitoyens. Pour notre part, nous continuerons de soutenir et de valoriser

chaque opérateur économique qui mettra le respect du consommateur et de la nature au centre de ses priorités.

Le changement est en marche, et il a le goût d'une eau pure, préservée dans le meilleur des écrins.



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Alphonse AYISSI ABENA

ASSISTANTS
Ferdinand NDEM
Henry MOUYEBE

COMITÉ DE RÉDACTION
Hugues EDIMO
Raphaël NGO'O
Valentin ABENA
Laura Mbanang

PRODUCTION
Fondation Camerounaise des Consommateurs

COMMERCIAUX
Anne Gabrielle IMBIKO
Chrystelle EPOUPE

CONCEPTION GRAPHIQUE
Turbo Claude

Impression
JVGRAF

Distribution
Ets 3A

CONTACTS
699 52 87 06
694 18 75 03

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La FOCACO salue l'engagement éco-responsable de SOURCE DU PAYS avec le lancement des bouteilles en verre SUPERMONT



La Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) salue avec satisfaction l'innovation majeure de l'entreprise SOURCE DU PAYS, marquée par la mise sur le marché national des nouvelles bouteilles en verre pour sa marque SUPERMONT.

En phase avec sa mission de veille et de promotion des droits des usagers, la FOCACO tient à saluer une initiative qui répond concrètement aux exigences de la Loi-cadre n° 2011/012 du 6 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun, notamment en ses dispositions relatives au droit à la santé, à la sécurité et à la protection de l'environnement.

La FOCACO apprécie particulièrement trois avancées majeures :

1. Un conditionnement adapté et valorisant pour la restauration

Les nouveaux formats en verre de 1L et 0,33L, déclinés en eau plate et pétillante, offrent une alternative saine et élégante parfaitement adaptée aux secteurs des restaurants, hôtels, snacks et cabarets, rehaussant ainsi la valeur du service à table.

2. Un choix écologique fort en faveur du développement durable

En privilégiant le verre — matériau écolo et indéfiniment recyclable —, Source du Pays pose un acte fort de

responsabilité sociétale. Cette démarche contribue activement à la réduction de la prolifération des déchets plastiques, à la préservation de l'environnement et à la protection de la santé des consommateurs.

3. La promotion d'un produit local de qualité supérieure

Le passage au verre de SUPERMONT, eau minérale naturelle issue du Mont Cameroun, vient consolider son positionnement premium. Il démontre que le savoir-faire « *Made in Cameroon* » sait allier compétitivité commerciale, respect des standards internationaux et durabilité.

Encouragements et perspectives

La FOCACO encourage vivement l'entreprise SOURCE DU PAYS à poursuivre dans cette dynamique d'innovation verte et invite l'ensemble des acteurs de l'industrie agroalimentaire locale à s'engager dans cette transition durable.

La Fondation réaffirme sa pleine disponibilité à accompagner les entreprises citoyennes qui placent le consommateur, la responsabilité environnementale et le développement durable au cœur de leur stratégie.

Fait à Douala, le 13 juillet 2026

Pour le Bureau Exécutif
de la FOCACO
Alphonse AYISSI ABENA
Président Exécutif

COMMUNIQUÉ N°002/FOCACO/2026

Mise au point juridique et institutionnelle relative à l'encadrement des confessions religieuses et à la protection des droits des citoyens-consommateurs

Douala, le 08 Juillet 2026

La Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) a pris acte des audiences de concertation accordées ce jour par le Ministre de l'Administration Territoriale (MINAT), M. Paul ATANGA NJI, aux délégations des Témoins de Jéhovah et de l'Église Évangélique "Vie et Paix au Cameroun".

En sa qualité d'acteur de la société civile dédié à la protection des droits des citoyens-consommateurs, la FOCACO souhaite apporter une analyse technique et juridique sur ces dossiers, afin de concilier impératif d'ordre public, respect du cadre réglementaire et préservation des libertés fondamentales.

I. EXAMEN DU CADRE JURIDIQUE ET DES COMPÉTENCES SECTORIELLES

1. De la liberté de culte et du respect des symboles républicains

- Cadre réglementaire : La Constitution de la République du Cameroun ainsi que la Loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 relative à la liberté d'association consacrent expressément la liberté de conscience et de culte.

- Analyse d'impact : Si le respect des symboles nationaux (notamment l'hymne national) participe de l'instruction civique, l'objection de conscience motivée par des convictions religieuses ne saurait constitutionnellement être assimilée à une infraction pénale ou à un trouble caractérisé à l'ordre public, dès lors qu'elle s'exprime dans un cadre pacifique.

- Orientation : La FOCACO préconise le recours à des mécanismes de médiation institutionnelle et de dialogue pédagogique avec les instances dirigeantes des communautés de foi, en lieu et place de mesures de stigmatisation.

2. Des politiques de santé publique et du droit à l'autodé-



termination médicale

- Cadre réglementaire : La Loi-cadre n° 2011/012 du 06 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun dispose, en ses Articles 7 et 9, que le consommateur d'un service - y compris médical - jouit du droit fondamental à l'information et à la liberté de choix.

- Analyse d'impact : L'adhésion des populations aux programmes de santé publique (campagnes de vaccination, don de sang) constitue un enjeu de sécurité sanitaire majeur. Toutefois, le refus d'un acte médical (tel que la transfusion sanguine) relève de la responsabilité individuelle du patient majeur et dûment informé. L'injonction administrative ne saurait se substituer au principe universel du consentement libre et éclairé.

- Orientation : La FOCACO suggère le renforcement des campagnes de sensibilisation scientifique et la promotion d'alternatives thérapeutiques conformes aux protocoles médicaux internationaux.

3. De l'individualisation de la responsabilité pénale face aux affaires judiciaires

- Cadre réglementaire :

L'Article 17 de la Constitution camerounaise consacre le principe de la présomption d'innocence. Par ailleurs, la Loi n° 2011/012 prohibe toute forme de traitement discriminatoire à l'égard des usagers-citoyens.

- Analyse d'impact : Suite au drame lié au décès d'une mineure à Nkolndongo imputé à un membre d'une communauté religieuse, la FOCACO rappelle qu'en droit positif camerounais, la responsabilité pénale est strictement individuelle. Il s'avère juridiquement disproportionné d'étendre la faillite comportementale d'un individu ou d'un représentant local à l'ensemble d'une personne morale légalement reconnue par décret présidentiel.

- Orientation : La FOCACO invite les instances judiciaires à mener à bien les procédures d'enquête afin de sanctionner formellement les auteurs et complices des faits qualifiés de criminels, indépendamment de leur affiliation religieuse.

II. RECOMMANDATIONS ET EXIGENCES FORMELLES

Face aux risques de dérives administratives et de confusion sémantique, la FOCACO formule les exigences suivantes auprès

des pouvoirs publics et des leaders religieux :

1. Garantie de la sécurité juridique : L'application de toute mesure conservatoire ou restrictive (telle que l'annonce de fermeture d'établissements religieux) doit s'exécuter dans le strict respect des procédures légales, des voies de recours et des engagements internationaux ratifiés par l'État.

2. Rupture des amalgames communicationnels : La FOCACO demande de dissocier formellement, dans la communication gouvernementale, les débats de nature doctrinale ou de conscience (cas des Témoins de Jéhovah) des affaires relevant du droit pénal commun (cas des crimes sur mineurs). Cette distinction est indispensable pour prévenir les risques de discrimination et préserver la cohésion sociale.

3. Mise en place d'un cadre permanent de concertation : L'établissement d'une plateforme de dialogue entre le Ministère de l'Administration Territoriale, le Ministère de la Justice et les représentants des différentes confessions religieuses est recommandé afin de structurer un cadre de conformité civique partagé.

4. Protection des usagers-citoyens : Veiller à ce que la régulation nécessaire du secteur culturel n'entrave pas de manière disproportionnée les droits fondamentaux d'accès aux services, à la liberté de conscience et à la non-discrimination des millions de fidèles camerounais.

III. CONCLUSION

La Fondation Camerounaise des Consommateurs réaffirme que la consolidation de l'État de droit repose sur l'équilibre nécessaire entre l'exercice de l'autorité républicaine et la garantie des libertés constitutionnelles. L'intégrité de la République se fortifie par l'application rigoureuse de la loi, sans préjudice pour les droits fondamentaux des citoyens.

Pour la FOCACO,
M. Alphonse AYISSI ABENA
Président Exécutif

COUP DE GUEULE :

Où est passée la Tnt Camerounaise ?

Par Valentin Moudang Abena

Voilà plus de dix ans que les Camerounais attendent de voir se réaliser l'une des plus grandes promesses technologiques et sociales du XXI^e siècle au niveau national : le basculement de l'analogique vers la Télévision Numérique Terrestre (TNT). Annoncé en grande pompe dès 2015, ce chantier d'envergure nationale, qui devait révolutionner notre paysage audiovisuel et démocratiser l'accès à la culture, s'est transformé en un naufrage technique et financier sans précédent.

Pendant que 110 milliards de FCFA se sont volatilisés dans des méandres administratifs et des querelles d'attribution de marchés, le citoyen camerounais se retrouve doublement pénalisé : privé d'un droit fondamental d'accès gratuit à l'information et contraint de s'aligner sur des offres payantes inaccessibles pour la majorité.

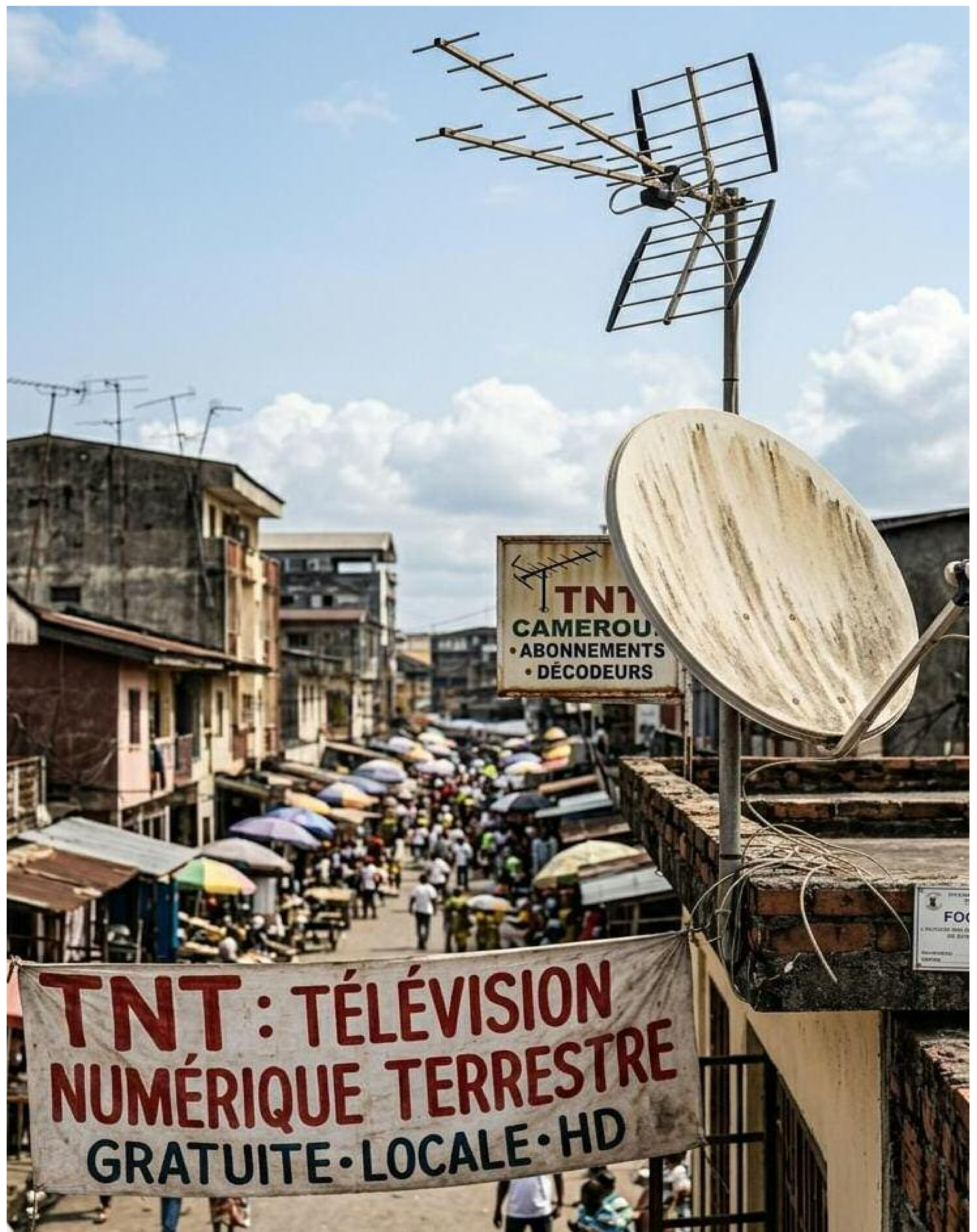
Face à cette inertie coupable, l'heure n'est plus à la patience, mais à l'indignation et à l'exigence de comptes. Où est passée la TNT ?

Un projet mort-né sur le dos des ménages les plus vulnérables

À l'origine, le projet Cam-DTV (Cameroon Digital Television) portait en lui une promesse de justice sociale forte : permettre à chaque foyer camerounais, en particulier aux ménages à revenus modestes ou précaires, de capter gratuitement un bouquet numérique de qualité supérieure. Ce bouquet initial de 12 chaînes (dont 8 nationales comme la CRTV, Canal 2, Équinoxe, Vision 4 ou STV) devait garantir l'accès à une information plurielle, à l'éducation et au divertissement sans barrière financière.

Aujourd'hui, le constat est amer. Le signal expérimental qui a brièvement fonctionné à Yaoundé et à Douala s'est éteint ou reste désespérément crypté.

Une entorse grave au droit à



l'information : En l'absence de TNT fonctionnelle, l'accès à l'information en clair des chaînes publiques et nationales devient un luxe. Dans un pays où la Constitution consacre le droit au libre accès à l'information, priver les citoyens d'une diffusion publique de qualité revient à créer une fracture sociale et démocratique insupportable.

L'illusion de la télévision privée payante face à la réalité du SMIG

Pour s'informer ou regarder les programmes nationaux, les Camerounais n'ont aujourd'hui d'autre choix que de se tourner

vers des bouquets satellites privés et payants comme Canal+, StarTimes ou Creolink. Mais de qui se moque-t-on ?

- Un SMIG à 43 969 FCFA : Comment un travailleur payé au salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) peut-il décemment s'offrir un décodeur et des mensualités d'abonnement qui grèvent une part colossale de son budget mensuel ?

- La double peine fiscale : Non seulement le contribuable camerounais finance, via ses impôts et la Redevance Audiovisuelle (RAV), la réhabilitation technique d'un média public à hauteur de dizaines de

milliards, mais il doit en plus payer un tiers privé (parfois étranger) pour espérer regarder cette même chaîne publique chez lui !

Cette marchandisation forcée de l'espace audiovisuel exclut de facto des millions de Camerounais résidant dans nos zones périurbaines et rurales, les condamnant à l'obscurantisme informationnel.

-Pendant ce temps, l'Afrique avance sans nous

L'argument de la fatalité technologique ou de la complexité géographique ne tient plus. Autour de nous, de nomb-

reux pays africains ont relevé le défi avec brio et pragmatisme.

Pays État de la TNT Stratégie Clé

Maroc Opérationnelle à 100% Transition numérique achevée, extinction de l'analogique réussie.

Sénégal Opérationnelle Pilotée efficacement par la société publique TDS-SA.

Côte d'Ivoire Opérationnelle Déploiement dynamique avec une couverture nationale quasi complète.

Kenya / Rwanda Opérationnelle Acteurs pionniers du passage au tout-numérique en Afrique de l'Est.

Pourquoi ce qui est techniquement et politiquement possible à Dakar, Abidjan, Kigali ou Rabat demeure un mirage insoluble à Yaoundé ? Comment justifier que 110 milliards de FCFA investis depuis 2015 (aux-

quels menacent de s'ajouter de nouveaux contrats de 90 milliards de FCFA) n'aient pas permis d'obtenir le moindre signal grand public stable ?

RECOMMANDATIONS : POUR SORTIR DE L'IMPASSE

Le Cameroun ne peut plus se permettre d'être le spectateur passif de sa propre transition numérique. Pour réparer cette injustice sociale et technique, la FOCACO et les forces vives de la société civile exigent des réformes immédiates et concrètes :

1. Audit indépendant et reddition de comptes sur les fonds alloués

Avant d'engager le moindre franc supplémentaire dans de nouveaux contrats (Studiotech, Avilyos, etc.), l'État doit faire toute la lumière sur la destination des 110 milliards de FCFA initialement prévus. Les responsabilités administratives

et financières de ce fiasco doivent être clairement établies et sanctionnées.

2. Priorisation absolue du bouquet gratuit (Free-to-Air)

L'État doit sanctuariser le principe de gratuité d'un bouquet minimal d'intérêt public. La future plateforme TNT doit impérativement diffuser en clair et sans abonnement toutes les chaînes nationales (publiques et privées commerciales) afin de garantir le droit constitutionnel à l'information pour tous.

3. Subvention massive des décodeurs TNT compatibles

Conformément aux engagements initiaux de 2015, les décodeurs d'accès (adaptateurs DVB-T2) doivent être mis sur le marché à un prix social subventionné ne dépassant pas 10 000 à 15 000 FCFA, afin de permettre aux ménages à faibles revenus de s'équiper sans sacrifier

leurs besoins essentiels.

4. Séparation stricte entre l'opérateur de diffusion et les éditeurs de programmes

Pour garantir une saine concurrence et une transparence de gestion, la gestion technique du réseau de diffusion de la TNT doit être confiée à une entité autonome de télédiffusion distincte de l'éditeur public CRTV, évitant ainsi tout conflit d'intérêts et assurant un traitement équitable de tous les diffuseurs nationaux.

Le pouvoir d'achat des Camerounais est déjà asphyxié par l'inflation et la vie chère. Priver nos populations de la TNT gratuite est une violence sociale silencieuse. Le gouvernement doit réagir : rendez-nous notre télévision numérique, en clair, gratuite et accessible à tous !

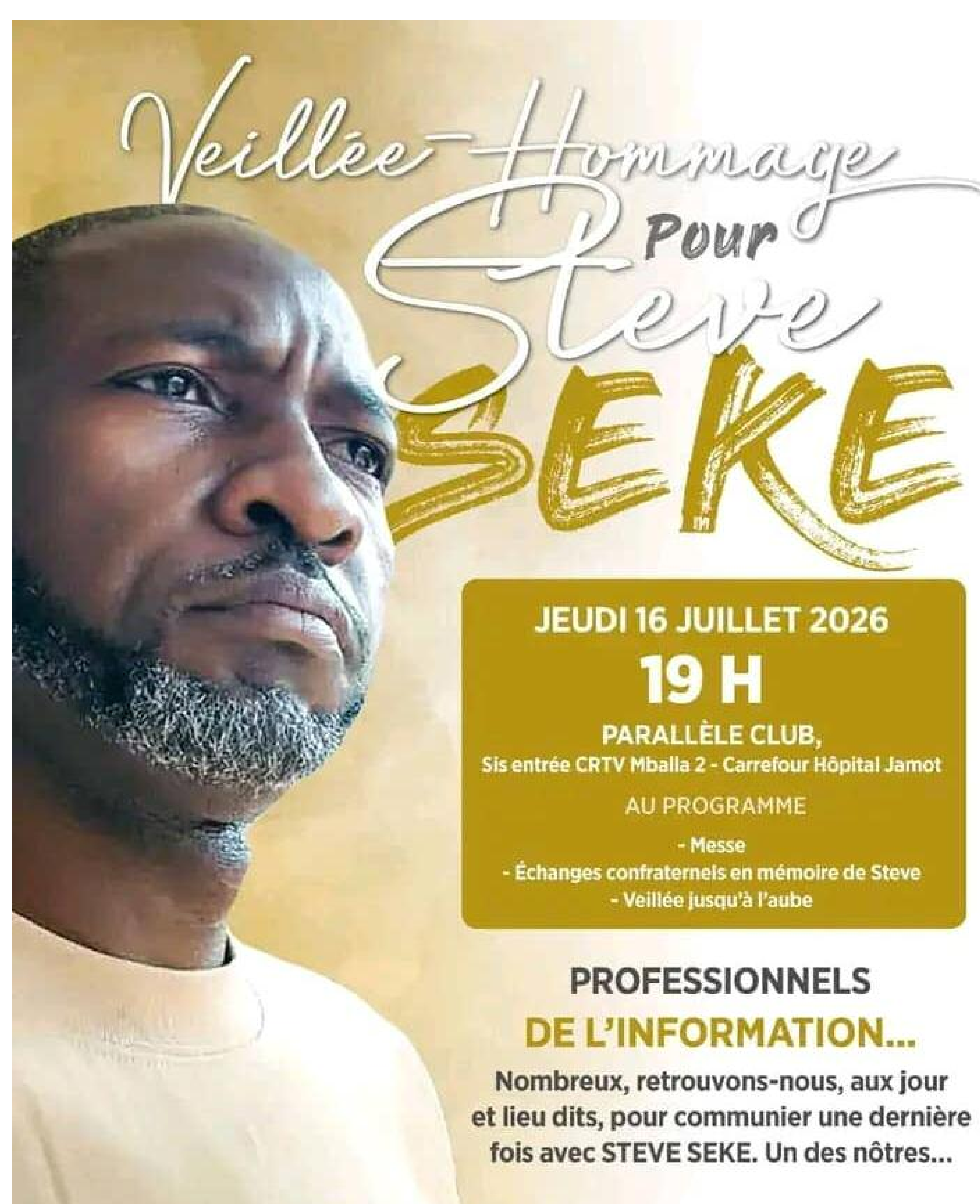
LA VOIX DU CONSOMMATEUR SALUE LA MÉMOIRE D'UN GRAND JOURNALISTE Hommage à Steve SEKE, voix engagée et plume libre

La Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) s'associe à la douleur de la grande famille des médias et du peuple camerounais suite au rappel à Dieu de Steve SEKE, journaliste, professionnel de l'information et défenseur infatigable de la vérité.

Figure respectée du paysage médiatique camerounais, Steve SEKE aura marqué des générations de citoyens par son engagement, sa rigueur et sa capacité à donner la parole à ceux qui n'en avaient pas. À travers ses reportages, ses analyses et sa présence constante sur le terrain, il a incarné ce journalisme de proximité qui éclaire, interpelle et sert l'intérêt général.

Pour la FOCACO, Steve SEKE était plus qu'un confrère. Il était "la voix" qui relayait les préoccupations du consommateur, qui dénonçait les abus et qui rappelait chaque jour que l'information est un droit fondamental.

Une veillée pour dire au revoir à un des nôtres
En mémoire de ce grand servi-



teur de l'information, une Veillée-Hommage lui sera rendue :

Date : JEUDI 16 JUILLET 2026 à 19H

Lieu : PARALLÈLE CLUB, sis entrée CRTV Mballa 2 - Carrefour Hôpital Jamot
Au programme :
- Messe

- Échanges confraternels en mémoire de Steve
- Veillée jusqu'à l'aube
« Professionnels de l'information... Nombreux, retrouvons-nous, au jour et lieu dits, pour communier une dernière fois avec STEVE SEKE. Un des nôtres... »

L'héritage d'un journaliste citoyen

La FOCACO salue la mémoire d'un homme qui a mis sa plume et son micro au service du peuple. Steve SEKE a compris que le journalisme n'est pas un métier, mais une mission : celle de veiller, d'alerter et de protéger.

En cette période de deuil, nous exprimons nos sincères condoléances à sa famille biologique, à ses confrères, à ses collaborateurs et à tous les citoyens qui ont été touchés par son travail.

Repose en paix, grand frère. La voix du consommateur n'oubliera pas la tienne.

Fait à Douala,
le 13 juillet 2026
Pour la FOCACO
Alphonse AYISSI ABENA
Président Exécutif

DOUALA AU CAMEROUN

Le Cabinet Kamexime officiellement lancé pour assainir le secteur foncier

Le vendredi 03 juillet 2026, le Cabinet Kamexime, spécialisé dans l'expertise immobilière et foncière ainsi que la médiation, a été officiellement inauguré à Bonamoussadi, arrondissement de Douala 5ème. Porté par Me Gilbert Kamgang, expert immobilier international, ce cabinet — héritier du CEIKG — ambitionne de réduire les arnaques foncières qui minent le Cameroun.

C'est au carrefour "Maison Blanche", à Bonamoussadi, que s'est tenue la cérémonie d'inauguration du Cabinet Kamexime, en présence de ses partenaires et collaborateurs. Un événement empreint de solennité pour cette structure d'expertise immobilière et foncière internationale. Prenant la parole devant l'assistance, le promoteur du cabinet a tenu à situer cette inauguration dans une filiation directe : « *Le cabinet Kamexime est né après le cabinet CEIKG où nous avons pu changer de dénomination. Mais c'est le même cabinet qui continue* », a expliqué Me Gilbert Kamgang, expert immobilier international et foncier, également président de l'antenne CEMAC de l'Ordre mondial des experts immobiliers internationaux. Il a comparé l'événement à une célébration de naissance, tout en insistant sur la continuité du travail déjà engagé.

Selon le promoteur, l'objectif premier de Kamexime est de « *réduire les excès d'arnaques* » observés sur le plan foncier à travers le pays. Le cabinet entend accompagner les Camerounais souhaitant

acquérir des espaces « *en bonne et due forme* », et propose également des prestations d'aménagement d'espaces ainsi que d'évaluation de la valeur vénale des biens bâtis. Ses services s'adressent aussi bien aux particuliers qu'aux banquiers et assureurs désireux de sécuriser leurs investissements fonciers.

Des partenaires unanimes sur la nécessité du cabinet

Présent à la cérémonie, Alphonse Ayissi Abena, président exécutif de la Fondation camerounaise des consommateurs (Focaco), a salué une initiative jugée opportune : « *L'inauguration de ce cabinet d'expertise tombe à point nommé pour réduire ces arnaques que nous voyons.* » Il a également mis en avant l'engage-

ment social du promoteur, rappelant son rôle à la tête de l'antenne CEMAC de l'Ordre mondial des experts immobiliers.

De son côté, Nicolas Mitock, partenaire de Kamexime, a salué le sérieux et le professionnalisme de Me Kamgang, estimant que la création du cabinet « *vient répondre à un besoin vraiment très présent sur le marché* » camerounais, notamment en matière d'évaluation des terrains et des biens immobiliers.

La topographie, pilier technique de Kamexime Le volet technique du cabinet a été détaillé par Amah Teufack, secrétaire topographe de la structure. Elle a énuméré les principales missions assurées au quotidien : bornage des parcel-

les, levées de terrain, lotissement et partage de propriétés. Elle a notamment cité l'exemple du lotissement de Massoumbou, un chantier de près de 40 hectares réparti sur trois titres fonciers, actuellement en phase de bornage. La topographe a par ailleurs souligné l'apport du numérique dans son travail quotidien, tout en relevant l'écart persistant entre les cartes numériques et la réalité observée sur le terrain.

Le Cabinet Kamexime, dont Esther Nkok occupe la fonction de directrice administrative et financière, ambitionne ainsi de s'imposer comme un acteur de référence dans la sécurisation foncière et immobilière au Cameroun.

Dilan KENNE



COMMUNIQUÉ RADIO - PRESSE - TV N°0123/SN/PN/SYNAJIC/26

Lutte contre la pollution plastique au Cameroun



Le SYNAJIC se félicite de l'introduction des bouteilles en verre par l'entreprise SOURCE DU PAYS comme un aboutissement majeur du journalisme environnemental.

Le Syndicat National des Journalistes Indépendants du Cameroun (SYNAJIC) suit avec attention l'évolution des pratiques industrielles face aux urgences écologiques. Le SYNAJIC tient à plébisciter l'initiative citoyenne de l'entreprise SOURCE DU PAYS, marquée par la mise sur le marché des nouvelles bouteilles en verre recyclables pour sa marque d'eau minérale SUPERMONT.

Pour le SYNAJIC, cette transition vers le verre représente l'aboutissement concret et une retombée majeure des années de plaidoyer, d'investigation et de veille citoyenne portés par le journalisme environnemental au Cameroun. Depuis des décennies, les professionnels de la presse écrite, de la radio, de la télévision et de la cyberpresse se mobilisent pour documenter les ravages du plastique et exhorter le secteur privé à opter pour des modes de production responsables.

Le SYNAJIC articule sa satisfaction autour de trois axes clés :

- Impact du journalisme environnemental : Cette décision industrielle majeure prouve que les enquêtes de terrain et les cris d'alerte des journalistes sur la prolifération des déchets plastiques trouvent un écho favorable auprès des décideurs économiques.
- Engagement RSE et éco-responsabilité : En investissant dans des formats en verre de 1L et 0,33L, Source du Pays adopte une démarche RSE exemplaire. Elle privilégie un matériau durable, réutilisable et indéfiniment recyclable, limitant ainsi l'empreinte plastique de l'industrie agroalimentaire.
- Respect de la législation : Cette action s'inscrit en droite ligne avec les exigences de la Loi n° 96/12 du 5 août 1996 relative à la gestion de l'environnement au Cameroun, qui consacre le droit à un environnement sain et impose la gestion écologique des déchets industriels.

Le SYNAJIC adresse ses vives félicitations à la direction de SOURCE DU PAYS et exhorte l'ensemble des acteurs de l'industrie agroalimentaire locale à lui emboîter le pas pour libérer durablement nos villes du fléau des plastiques à usage unique.

Fidèle à sa posture républicaine, le SYNAJIC réaffirme l'engagement des journalistes indépendants à demeurer des sentinelles vigilantes du développement durable au Cameroun.

SYNAJIC : Union-Action-Solidarité

Fait à Douala, le 13 juillet 2026

Pour le SYNAJIC

Le Président National

Alex KOKO A DANG

Tél : +237 696 615 663

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Construction d'un nouveau siège du Ministère de la Santé Publique à 24 milliards de FCFA - La FOCACO dénonce un paradoxe budgétaire au détriment de la santé des populations

La Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO), membre de l'Alliance Internationale des Organisations de Patients (IAPO), a pris connaissance du lancement de l'appel d'offres par le Ministère de la Santé Publique pour la construction d'un nouvel immeuble siège (bâtiment R+8 avec deux sous-sols sur le site de la place Jamot), pour un montant astronomique de 24 milliards de FCFA livrable en 2029.

Bien que l'argument officiel soit d'améliorer les conditions de travail du personnel administratif, la FOCACO s'interroge profondément sur l'opportunité d'une telle dépense au regard des carences structurelles qui minent le système de santé camerounais au quotidien.

La FOCACO tient à rappeler une vérité essentielle : le bâtiment ministériel ne soigne pas. Un immeuble de bureaux de 8 étages ne fait pas de dialyse, ne pratique pas de césarienne, ne réalise pas de chimiothérapie, ne récolte pas les poches de sang nécessaires pour sauver des vies et ne dispose d'aucun lit d'hôpital.

Dépenser 24 milliards de FCFA pour le confort de hauts fonctionnaires — qui ont, pour beaucoup d'entre eux, le privilège de signer les bons d'évacuations sanitaires à l'étranger — pendant que le consommateur camerounais meurt aux urgences par manque de premier secours, relève d'un paradoxe humanitaire et moral inacceptable.



Nos Recommandations

Face à ce choix budgétaire déconnecté de la réalité des patients, la FOCACO et ses partenaires de l'IAPO recommandent fermement au gouvernement de réorienter ces 24 milliards de FCFA vers les urgences sanitaires suivantes :

1. Le renforcement de la couverture sanitaire de base : Réaffecter cette enveloppe budgétaire à la réhabilitation et la construction de Centres de Santé Intégrés (CSI) et d'hôpitaux de district, pour rapprocher les soins de santé

de proximité des populations les plus vulnérables.

2. Le recrutement massif des professionnels de santé : Sortir du chômage les milliers de jeunes médecins, infirmiers et personnels médico-techniques camerounais qui attendent d'être intégrés, afin de combler le déficit critique de personnel soignant dans nos structures hospitalières.

3. La modernisation des plateaux techniques d'urgence : Équiper les hôpitaux publics en appareils de dialyse fonctionnels, en scanners, en intrants pour

le traitement du cancer et en infrastructures sécurisées pour la collecte et la conservation des produits sanguins labiles.

La FOCACO appelle le gouvernement camerounais à placer les ressources financières là où se trouvent les besoins réels des consommateurs de soins de santé. Le prestige des édifices publics ne saurait remplacer la sacralité de la vie humaine.

Fait à Douala, le 14 juillet 2026

Pour la FOCACO
Alphonse AYISSI ABENA
Président Exécutif

COMMUNIQUÉ-FOCACO

Drame d'Atok à l'Est : des usagers en détresse et un trafic international totalement bloqué

La Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) a appris avec une profonde consternation et une vive indignation le terrible triple accident de camions survenu dans la nuit sur la Route Nationale N° 10, précisément au niveau du virage Bidjigue 1 (Commune d'Atok, Département du Haut-Nyong), ayant entraîné un gigantesque incendie, des pertes en vies humaines tragiques et la paralysie totale du trafic sur cet axe vital.

Face à ce nouveau drame de la route qui vient cruellement endeuiller des familles et paralyser l'économie, la FOCACO tient à manifester sa plus ferme indignation et à rappeler les responsabilités des acteurs publics et privés au regard de la législation en vigueur.

1. Une route étroite et saturée : Le danger permanent du « *Corridor Centrafricain* »

La FOCACO dénonce l'état de saturation et l'étroitesse inacceptable de la RN10, qui sert pourtant de corridor international stratégique vers la République Centrafricaine. Il est inadmissible qu'un axe d'une telle importance économique, massivement emprunté par des poids lourds, des grumiers et des transporteurs d'hydrocarbures ou de matières inflammables, ne bénéficie pas d'infrastructures adaptées et élargies. L'insuffisance de la chaussée transforme quotidiennement ce tracé en un véritable couloir de la mort pour les usagers/consommateurs des services de transport.

2. Des pertes en vies humaines récurrentes et inacceptables

Combien de Camerounais devront encore perdre la vie



dans des brasiers routiers avant que des mesures radicales ne soient prises ? La FOCACO s'insurge contre la récurrence de ces accidents mortels causés par l'indiscipline caractérisée de certains transporteurs (vitesse excessive) et, surtout, par le laisser-aller inacceptable concernant l'abandon de véhicules en panne sur la chaussée sans aucune signalisation réglementaire. La vie humaine est sacrée et le droit à la sécurité est un principe non négociable.

3. Des désagréments majeurs infligés aux usagers en haute saison de vacances

Ce blocage total de la RN10 intervient en pleine période de haute saison des vacances scolaires, moment où les déplacements familiaux et les flux de voyageurs sont au plus haut. Les milliers de passagers et de transporteurs bloqués ou contraints à des déviations majeures (via Nanga-Eboko / Minta) subissent d'énormes préjudices financiers, logistiques et psychologiques. Les consommateurs ne sauraient continuer à payer le prix fort de l'incurie systémique sur nos routes.

4. Rappel juridique : La Loi-Cadre N° 2011/012 du 6 mai 2011

La FOCACO rappelle fermement aux autorités et aux transporteurs les dispositions de la Loi-Cadre n° 2011/012 du 6 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun :

- L'Article 4 dispose explicitement que le consommateur a droit à la sécurité des technologies, des biens et des services. Les usagers de la route ont le droit d'exiger un réseau routier et des services de transport qui ne mettent pas leur vie en péril.

- L'Article 7 consacre le droit à la réparation des dommages subis par le consommateur.

En vertu de cette loi, la FOCACO affirme haut et fort : « *NOUS VOULONS UN COUPABLE* ». Les responsabilités doivent être clairement établies, qu'elles soient le fait du propriétaire du camion abandonné sans signalisation, des conducteurs fautifs, ou des défaillances de surveillance du réseau.

LES RECOMMANDATIONS DE LA FOCACO

Devant la gravité de la situation, la FOCACO formule les exigences et recommandations suivantes :

Au Ministère des Travaux Publics (MINTP)

1. Procéder en urgence à

des travaux d'élargissement des zones critiques, des virages accidentogènes et à la réhabilitation complète de la RN10 pour l'adapter au statut de corridor international.

2. Multiplier les zones de stationnement d'urgence sécurisées le long de cet axe lourd.

Au Ministère des Transports (MINT):

1. Renforcer drastiquement les contrôles routiers nocturnes et sanctionner sévèrement tout défaut de signalisation d'urgence (triangles de précompte, feux de détresse) des véhicules en panne.

2. Rendre obligatoire et opérationnel un service d'intervention rapide pour le remorquage forcé et immédiat de tout poids lourd immobilisé sur la chaussée sur les axes nationaux, aux frais des propriétaires indécents.

Aux Communes traversées par la Route Nationale (notamment la Commune d'Atok) :

1. Mettre en place, en collaboration avec les forces de maintien de l'ordre locales, des brigades de surveillance communale pour signaler en temps réel tout obstacle dangereux sur leur territoire.

2. Investir dans des équipements de sécurité de proximité et d'éclairage des zones de virages dangereux traversant leurs municipalités.

La FOCACO reste vigilante et se réserve le droit de se constituer partie civile aux côtés des familles des victimes pour que justice soit faite. La route ne doit plus être un mouiroir

Fait à Douala,
le 11 juillet 2026

Pour la FOCACO
Le Secrétaire exécutif

CAMEROUN

Chute des recettes douanières et impasse de l'import-substitution

Par Ferdinand Ndem, Grand Reporter

Yaoundé — L'alerte vient d'être donnée par le ministère des Finances.

Entre janvier et mars 2026, l'administration douanière camerounaise a enregistré une contreperformance notable, mobilisant seulement 260,9 milliards de FCFA. Ce résultat représente à peine 89,2 % des prévisions initiales, laissant un gouffre financier — un manque à gagner sec — de 31,5 milliards de FCFA pour les caisses de l'État.

Selon les analystes du ministère, ce coup de frein brutal est principalement imputable à l'effondrement des droits de sortie sur les produits exportés. Au-delà des chiffres, ce bilan trimestriel révèle la crise profonde d'un modèle économique qui peine à se réinventer.

L'échec patent de l'import-substitution

Cette baisse des recettes met à nu les limites de la politique d'import-substitution pourtant érigée en priorité nationale. Conçue pour encourager la production locale et limiter les importations massives, cette stratégie n'a pas produit l'effet escompté.

Faute de mesures de soutien structurelles — telles qu'un accès stable à l'énergie, des infrastructures de transport viables et des financements compétitifs —, les industries locales restent embryonnaires ou peu compétitives. Le Cameroun continue ainsi de dépendre lourdement de l'extérieur



pour sa consommation courante, sans parvenir à générer un flux d'exportation solide et taxable à la sortie.

Un déficit commercial aggravé et des corollaires alarmants

La conséquence directe de cette faiblesse industrielle est le creusement continu du déficit de la balance commerciale. Moins le pays exporte de produits à forte valeur ajoutée, plus il s'appauvrit face à des importations indispensables mais coûteuses.

Ce déséquilibre nourrit un écosystème économique parallèle délétère :

Contrebande et Contrefaçon : Pour contourner les barrières fiscales et compenser la cherté de la vie, les circuits informels se multiplient. Les frontières poreuses facilitent l'entrée

de produits de contrebande et de contrefaçons, asphyxiant un peu plus les entreprises locales qui respectent les règles.

Chômage des jeunes diplômés : L'absence d'un tissu industriel fort bloque la création d'emplois qualifiés. Chaque année, des milliers de jeunes sortent des universités et des grandes écoles sans aucune perspective d'insertion, alimentant un sous-emploi chronique et le sentiment de déclassement social.

Nos Recommandations : Redresser la barre économique

Pour sortir de cette spirale négative et restaurer la souveraineté économique du pays, plusieurs actions urgentes s'imposent au gouvernement :

1. Passer d'une import-substitution théorique à un soutien direct : Alléger

drastiquement les charges fiscales et douanières sur les intrants industriels et les machines de production, plutôt que sur les biens de consommation finale, afin de rendre les usines locales réellement compétitives.

2. Déclarer une guerre sans merci au marché noir : Renforcer les contrôles douaniers physiques et numériques aux frontières terrestres et maritimes pour éradiquer la contrebande, tout en protégeant les marques locales contre la contrefaçon destructrice de valeur.

3. Connecter la douane à l'emploi des jeunes : Créer un fonds spécial de soutien à l'entrepreneuriat jeune, financé par une quote-part des saisies et des pénalités douanières, afin de financer des projets de transformation locale portés par des diplômés.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accident maritime dans le chenal du port autonome de Douala : la Focaco appelle à la vigilance sur les prix et au renforcement de la sécurité portuaire



AUTOMOTIVE 237
L'actu Mobilité, Transport et Tourisme

Douala, le 12 juillet 2026

La Fondation Camerounaise des Consommateurs - FOCACO a pris acte du communiqué du Port Autonome de Douala - PAD relatif à la collision survenue dans la nuit du 11 au 12 juillet 2026 vers 03h00, au niveau de la bouée n°20, impliquant les navires MV SEA HONOR et MV BLACK RHINO.

La FOCACO salue l'absence de perte en vie humaine et félicite la réactivité des équipes du PAD, la mise en place de la cellule de crise et la reprise rapide de la navigation dans des conditions normales de sécurité.

1. Un soulagement relatif : la vigilance demeure sur le pouvoir d'achat

Si le déblaiement du chenal et la reprise du trafic sont une bonne nouvelle pour l'économie nationale, la FOCA-

CO rappelle que le PAD assure plus de 75% du trafic de marchandises du Cameroun.

Tout incident, même temporaire, génère des surcoûts : surestaries, retards, primes d'assurance.

La FOCACO alerte : cet accident ne doit en aucun cas servir de prétexte à une hausse des prix pour le consommateur final. Les produits de grande consommation, les intrants et les pièces détachées doivent continuer à être disponibles à des prix stables.

En vertu de la Loi n°2011/012 du 06 mai 2011 portant protection du consommateur, les citoyens ont droit à la protection de leurs intérêts économiques, à la sécurité et à un environnement sain.

2. Rappel ferme aux opérateurs économiques

La FOCACO rappelle les dispositions de la Loi n°2015/018 du 21 décembre

2015 régissant l'activité commerciale au Cameroun.

La rétention de stocks, la spéculation et toute entente visant à créer une rareté artificielle sont interdites et passibles de sanctions. La FOCACO restera particulièrement attentive à l'évolution des prix sur les marchés dans les prochaines semaines.

3. Recommandations à l'endroit du Port Autonome de Douala

En attendant les conclusions de l'enquête technique en cours sur la perte de contrôle du MV BLACK RHINO, la FOCACO recommande au PAD :

1. Transparence continue : maintenir une communication régulière sur l'état du chenal et les mesures prises.

2. Encadrement des coûts : veiller à ce qu'aucune surtaxe conjoncturelle abusive ne soit appliquée aux opérateurs durant cette période.

3. Renforcement de la

sécurité : accélérer la modernisation du balisage, de la surveillance radar et des procédures de contrôle des navires pour éviter la répétition de tels incidents.

4. Plan environnemental : assurer le suivi et la dépollution de la zone afin de protéger les populations et l'écosystème maritime.

La FOCACO réaffirme son engagement aux côtés des consommateurs camerounais et attend du PAD et du Gouvernement que la sécurité de la navigation et la stabilité des prix soient érigées en priorité absolue.

Le pouvoir d'achat des ménages ne doit pas payer le prix de cet accident.

Pour la FOCACO
Alphonse AYISSI ABENA
Président Exécutif
Tél : 699 52 87 06